Séance extraordinaire du 11 juin 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 15, le 11 juin 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1 Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3 Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4 Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5

Messieurs Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim et Pierre Paul, comptable, sont également présents. Aucun citoyen dans l'assistance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 15, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2024-06-099 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration du directeur général et greffier-trésorier, par intérim

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution 2024-06-100

Adjudication de contrat à la firme Équipements récréatifs Jambette Inc. – Équipements pour aire de jeu pour enfants

Attendu qu' au cours du mois d'avril 2024, un appel d'offres sur invitation était lancé pour recevoir des propositions pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour aire de jeu pour enfants au Parc intergénérationnel Davy;

Attendu que les soumissions reçues ont publiquement été ouvertes à la mairie le 28 mai 2024;

Séance extraordinaire du 11 juin 2024

Attendu que les firmes suivantes ont soumis une offre :

- Équipements récréatifs Jambette Inc.
- ABC Récréation Québec Inc.

Attendu qu'

en conformité avec le document d'appel d'offres, un comité *ad hoc*, composé de cinq membres, a procédé en date du 28 mai 2024 à l'analyse des offres reçues par un système de pondération et d'évaluation, toutes jugées conformes;

Attendu qu'

en conformité avec le document d'appel d'offres, un pointage a été calculé et attribué pour chacune des firmes soumissionnaires, avec les résultats suivants :

Soumissionnaires	Pointage (%)	Prix de soumission (avant taxes)
Équipements récréatifs Jambette Inc.	87,2	80 485,00 \$
ABC Récréation Québec Inc.	66,8	89 813,05 \$

Attendu que la firme Équipements récréatifs Jambette Inc. a obtenu le plus haut pointage,

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que ce conseil adjuge à la firme Équipements récréatifs Jambette Inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements pour aire de jeu pour enfants, pour un prix de 80 485,00 \$ (avant taxes);

Que le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Aucune question.

Résolution 2024-06-101 Levée de l'assemblée

À 19 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau Maire **Guy Nolet**

Directeur général et greffier-trésorier,

par intérim